

15 La mobilité

L'analyse portant sur la mobilité de Neufchâteau repose sur le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM) réalisé par le bureau d'études Stratec et l'association COREN, approuvé en février 2008. Les éléments portant sur le stationnement et la sécurité routière datent de 2007-2008. Il est possible qu'à l'heure actuelle, la situation ait changé suite aux préconisations du PCM.

15.1 Déplacements automobiles

15.1.1 Réseau routier

La commune de Neufchâteau est desservie par les autoroutes A4 « Bruxelles – Luxembourg » et A26 « Liège – Luxembourg ».

Disposant d'une bonne accessibilité routière, le centre de Neufchâteau se situe au croisement des voiries régionales N40 « Arlon – Mons » et N85 « Florenville – Bastogne ».

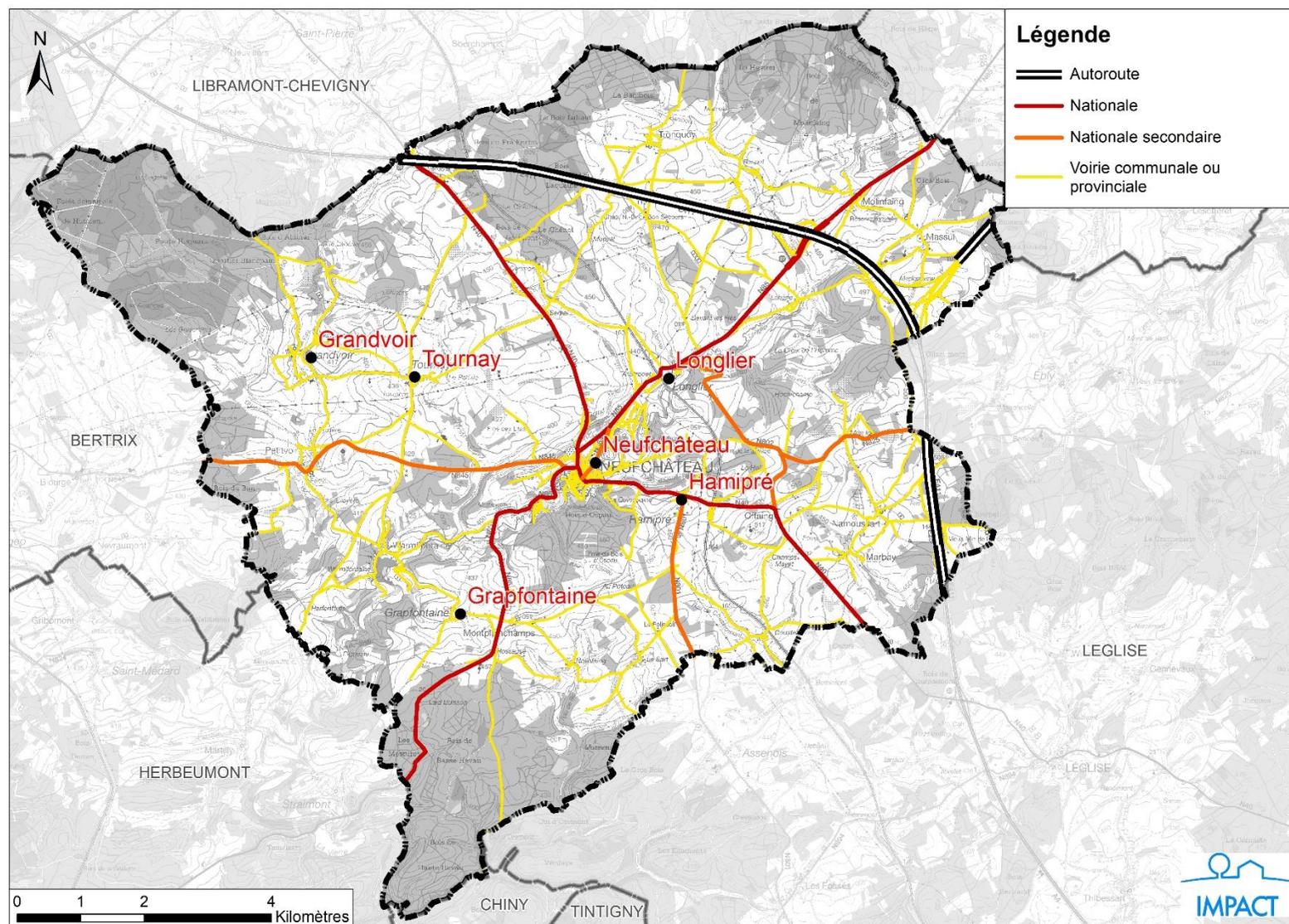
Elle est également traversée par trois autres routes régionales, à savoir :

- N801 « Hamipré – Tintigny » au sud du territoire communal ;
- N845 « Neufchâteau – Bertrix » à l'ouest du territoire communal ;
- N825 « Longlier – Fauvillers » à l'est de la commune.

En termes d'accessibilité des pôles, au départ de l'administration communale de Neufchâteau, le profil de la commune est le suivant :

- Libramont-Chevigny : 11 kilomètres – 11 minutes ;
- Bertrix : 14,8 kilomètres – 16 minutes ;
- Arlon : 37,7 kilomètres – 29 minutes ;
- Bouillon : 38,6 kilomètres – 28 minutes ;
- Marche-en-Famenne : 54,8 kilomètres – 39 minutes ;
- Luxembourg : 62,4 kilomètres – 46 minutes ;
- Namur : 90,4 kilomètres – 60 minutes ;
- Liège : 116 kilomètres – 77 minutes ;
- Bruxelles : 148 kilomètres – 140 minutes.

Figure 15-1 : Réseau routier



15.1.2 Stationnement

Selon le PCM, la capacité de stationnement public hors voirie (parkings publics) s'élève à 344 emplacements (43 % de l'offre de stationnement en centre-ville), à 455 emplacements en voirie (57 % de l'offre) et à 10 % de stationnement à durée limitée, se traduisant par des zones bleues dans les rues commerçantes et certaines rues de l'hypercentre.

Figure 15-2 : Extrait du PCM - Offre de stationnement au centre-ville - Stratec/CREN - Décembre 2006



Le stationnement hors voirie est utilisé à plus de 75 % dans l'hypercentre. La capacité hors voirie et en voirie en périphérie est peu utilisée. Les zones bleues fonctionnent bien sur les axes commerçants, avec un stationnement de courte et de très courte durée (en majorité, moins de 30 minutes de stationnement pour la Grand Place, la rue Burnotte et la rue Roosevelt).

Au niveau des villages, de petites zones de stationnement existent. Principalement à proximité des écoles. Le reste du temps, le stationnement se fait un bordure de voirie.

15.1.3 Sécurité routière

Selon la zone de police Centre Ardenne, les endroits les plus problématiques en matière de vitesse excessive sur la commune sont :

– **Hamipré, RN40, B.K. 33.7 : Agglomération – Signaux F1 – 50 km/h :**

31.327 véhicules sont comptabilisés chaque semaine, ce qui équivaut à 4.475 véhicules par jour. La vitesse V85⁷⁸ est de 84 km/h. 79,0 % des conducteurs sont en infraction et 11,7 % des conducteurs sont au retrait de permis de conduire.

La localité a été fortement impactée par l'accident en septembre 2016 au carrefour formé avec le chemin de la Hasse. Suite à cet accident, le 23 mars 2018, la signalisation à l'entrée de l'agglomération a été modifiée. Le signal F1 (agglomération) a été déplacé à environ 200 mètres en-deçà du carrefour. Néanmoins, les vitesses constatées y sont très élevées : 155, 153, 148, 141... au lieu de 50 km/h.

Entre 2015 et 2020, 14 accidents se sont produits dans la traversée d'Hamipré et d'Offaing.

– **Verlaine, RN40, B.K. 41.4 : Agglomération – Signaux F1 – 50 km/h :**

64.693 véhicules sont comptabilisés chaque semaine, ce qui équivaut à 9.241 véhicules par jour. La vitesse V85 est de 80 km/h. 71,0 % des conducteurs sont en infraction et 1,0 % des conducteurs sont au retrait de permis de conduire.

Les accidents y sont peu fréquents. 4 accidents dégâts matériels ont été comptabilisés depuis 2015.

– **Petitvoir, rue des Barrières, RN 845, B.K. 4.9 : Agglomération – Signaux F1 – 50 km/h :**

18.520 véhicules sont comptabilisés chaque semaine, ce qui équivaut à 2.645 véhicules par jour. La vitesse V85 est de 68 km/h. 17,0 % des conducteurs sont en infraction et 1,0 % des conducteurs sont au retrait de permis.

Bien que la V85 ne soit pas très élevée, la RN 845 du km 0 (Neufchâteau) au km 6 (Burtaubois) fait partie, selon l'étude cartographique des tronçons accidentogènes édité par la DCA Luxembourg, d'un tronçon à surveiller car le nombre d'accidents au kilomètre est de 3,44 accidents par kilomètre, qui est supérieur à la moyenne provinciale qui est de 2,88 accidents par kilomètre. Entre 2017 et 2019, 21 accidents ont été comptabilisés sur le tronçon.

Le PCM identifie plusieurs problèmes majeurs d'insécurité. Les axes routiers les plus accidentogènes sont l'autoroute A4 (13 accidents en 2005) et la route nationale N40 (11 accidents en 2005). On dénombre également 4 accidents sur la N85. Le centre-ville de Neufchâteau présente également certains tronçons de voirie où des accidents se produisent fréquemment. De l'insécurité est également constatée au niveau des écoles.

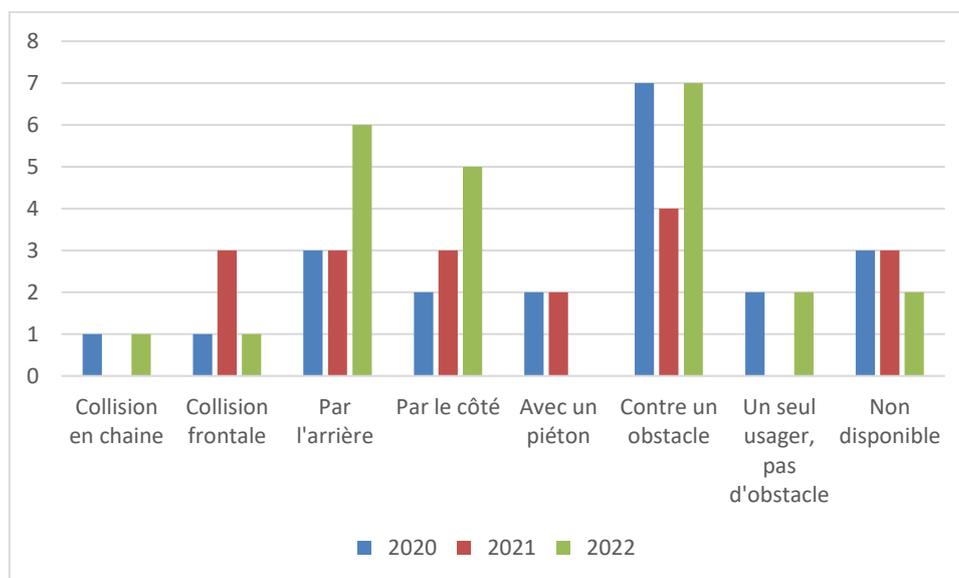
⁷⁸ « La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules en vitesse libre (non-contrainte par la circulation des autres véhicules). On assimile parfois la V85 à la vitesse pratiquée sur une route.

Tableau 28 : Problèmes majeurs et mineurs d'insécurité - PCM - Février 2008

	Écoles du centre	Écoles communales
Problèmes majeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Carrefour Bataille – Roosevelt – Saint-Roch : Traversées dangereuses aux heures de pointe ; - Rue Roosevelt (et Grand Place) : Trottoirs étroits pour les rangs scolaires et traversées de la N40 et de la Grand Place ; - Rue A. Clément : Trottoirs très étroits (véhicules roulant sur le trottoir quand ils tournent) ; - Avenue de la Victoire (avant le rond-point) : Interruption du cheminement piéton d'un côté de la route et voitures garées sur les trottoirs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole de Longlier : circulation piétonne/cycliste et traversées dangereuses sur la N85 ; Manœuvres dangereuses des automobilistes dans la rue de la Maladrie (demi-tours et parkings sur trottoirs) ; - École de Hamipré : circulation piétonne/cycliste et traversées dangereuses sur la N40 et la N801 ;
Problèmes mineurs	<ul style="list-style-type: none"> - Avenue de la Victoire (devant l'école) : Traversée de la N85 ; - Rue Lt. Lozet et rue des Écoles : encombrement aux heures de pointe, vitesse à d'autres moments ; - Chaussée d'Arlon : Absence d'un passage pour piétons au niveau de la rue d'En-Bas ; - Rue du Château : Goulot, circulation mélangée de fait. 	<ul style="list-style-type: none"> - École de Petitvoir : Absence de passages piétons sur la N845 à proximité de la rue du Waradeu ; - École de Grapfontaine : Absence d'un passage piétons sur la N85 vers Montplainchamps ; - École de Namoussart : Trajet non-sécurisé entre les 2 implantations ; - École de Grandvoir : Absence de passages piétons près de l'école.

Sur base des données Statbel, il est visible que les accidents contre un obstacle sont les plus représentés au sein de la commune de Neufchâteau. Ils sont suivis par les collisions par l'arrière (ou en parallèle) et par le côté. L'année 2022 présente le plus grand nombre d'accidents (24) en comparaison aux années 2020 (21) et 2021 (18).

Graphique 42 : Répartitions des différents types d'accidents de 2020 à 2022 - STATBEL



15.2 Déplacements en commun

15.2.1 Réseau SNCB

La ligne de chemin de fer **162 « Namur – Luxembourg »** dessert la commune de Neufchâteau.

La commune est desservie toutes les deux heures à partir de 05h30 la semaine en direction d'Arlon (dans le sens de Luxembourg) jusque 20h30. Les week-ends et jours fériés, elle est desservie toutes les deux heures à partir de 07h30 jusque 19h30. En direction de Libramont (dans le sens de Namur), Neufchâteau est desservie toutes les deux heures à partir de 07h30 jusque 21h30. Les week-ends et jours fériés, elle est desservie toutes les deux heures de 07h30 à 19h30.

En partant de la gare de Neufchâteau, il faut compter 28 minutes pour arriver en gare d'Arlon et 7 minutes pour arriver en gare de Libramont.

15.2.2 Réseau TEC

Plusieurs lignes de bus desservent la commune de Neufchâteau :

- **Ligne 23 « Florenville – Neufchâteau »** : Les bus desservent Neufchâteau, Hamipré et Grapfontaine, et les villages de Coustumont, Nolinfaing et Montplainchamps. Il s'agit d'une ligne scolaire, ne circulant pas les dimanches et jours fériés. Certains bus circulent en période d'examens scolaires et les vacances.
- **Ligne 27/2 « Neufchâteau – Sainte-Marie – Libramont »** : Les bus desservent Neufchâteau, Longlier et les villages de Molinfaing, Massul, Respelt et Tronquoy. Il s'agit d'une ligne scolaire, circulant en période d'examens scolaires.
- **Ligne 411 « Longlier – Neufchâteau – Bertrix »** : Les bus desservent Longlier, Neufchâteau, Grapfontaine, Tournay et Grandvoir, et les villages de Montplainchamps, Warmifontaine et Petitvoir. Il s'agit d'une ligne, ne circulant pas les week-ends et jours fériés. Les bus circulent cependant durant les vacances.
- **Ligne 413 « Bastogne – Neufchâteau »** : Les bus desservent Neufchâteau, Longlier et les villages de Tronquoy, Respelt, Molinfaing, Massul et Lahérie. Il s'agit d'une ligne scolaire, circulant durant les vacances et non pas les week-ends et jours fériés.
- **Ligne 54/9 « Neufchâteau – Léglise – Habay »** : Les bus desservent Neufchâteau, Hamipré et les villages d'Offaing et Marbay. Il s'agit d'une ligne scolaire.
- **Ligne 60 « Saint-Hubert – Neufchâteau – Martelange »** : Les bus desservent Neufchâteau, Longlier, Tronquoy et les villages de Respelt, Molinfaing, Lahérie, Mon-Idée, Offaing, Marbay et Namoussart. Il s'agit d'une ligne scolaire, ne circulant pas les week-ends et jours fériés. Certains bus circulent en période d'examens.

Tous les villages disposent d'un service TEC les reliant au centre-ville. Les transports en commun sont majoritairement orientés vers les déplacements scolaires.

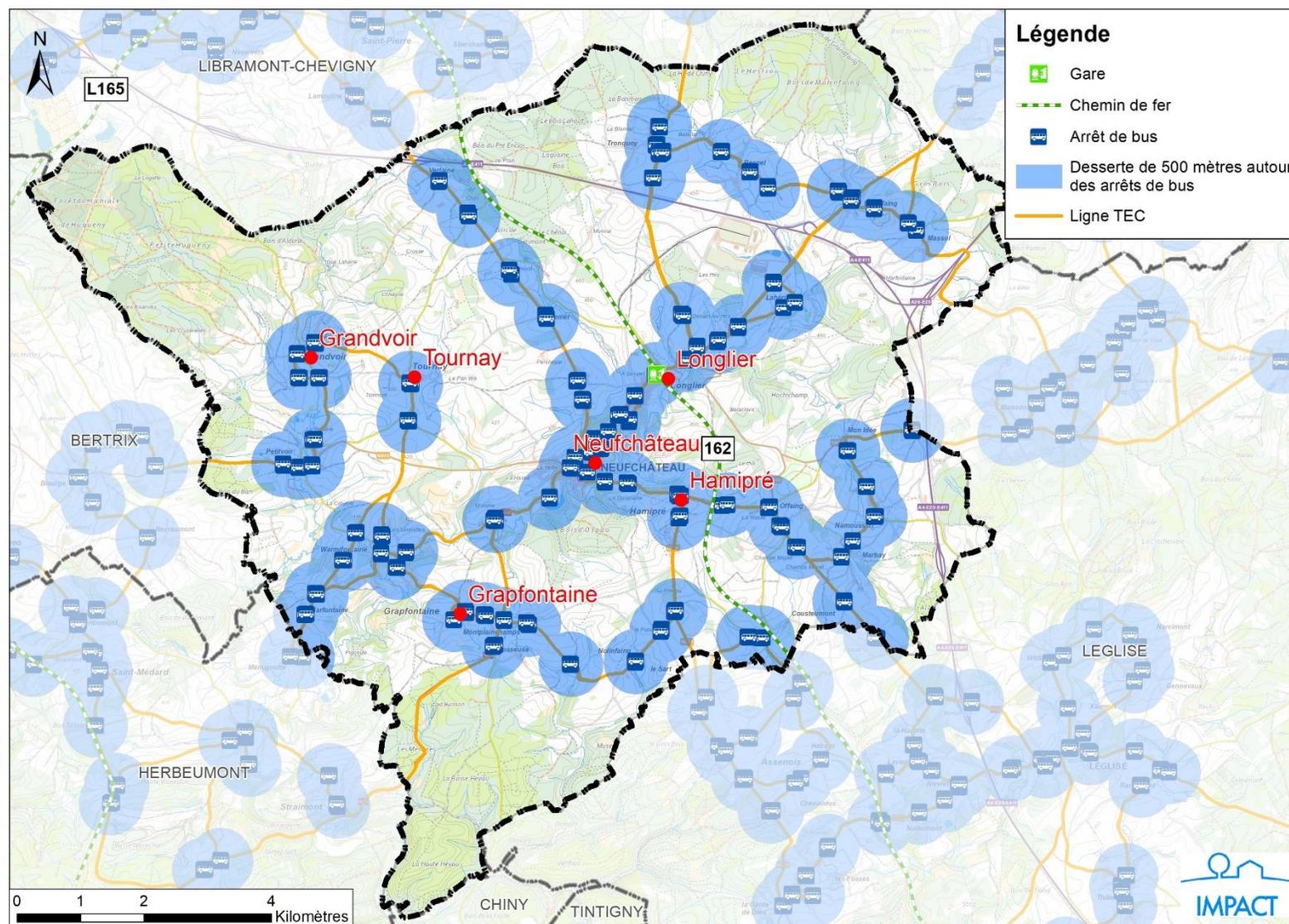
Ils sont complétés par des services de LuxCovoiturage, un portail d'annonces de covoiturage, à l'initiative des communes de Neufchâteau, Habay, Léglise et de la Province de Luxembourg. La

Province de Luxembourg a également mis en place un service public de bus à la demande TelBus desservant près de 270 villages dans 12 communes de la province luxembourgeoise.⁷⁹

La commune et la Province de Luxembourg ont également mis en place la Locomobile, un taxi social à destination des personnes à mobilité réduite ou « socialement défavorisées » (personnes de plus de 65 ans, bénéficiaires du RIS et de l'aide du CPAS, demandeurs d'emplois, etc.)

⁷⁹ En 2024, les services Telbus ne sont plus disponibles que dans les communes de Bastogne, Bertogne, Libramont-Chevigny, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre. La commune de Neufchâteau n'est donc plus desservie.

Figure 15-3 : Réseau de transport en commun



15.3 Déplacements lents

Le vocable « déplacements lents » regroupe différentes catégories d'usagers : les piétons, cyclistes, cavaliers, patineurs... et sont généralement qualifiés d'« usagers faibles » mais parmi eux, certains le sont plus que d'autres : jeunes enfants, individus à pied ou à vélo, personnes âgées, jeunes parents avec poussette, personnes à mobilité réduite... Une attention particulière doit être accordée à certains endroits, notamment aux centres des villages, aux abords des commerces de proximité et écoles, dans les quartiers résidentiels, etc. Les déplacements effectués par les « usagers faibles » peuvent être classés en deux catégories :

- **Les déplacements utilitaires** : ils permettent de rejoindre différents pôles tels que les écoles, les arrêts de bus, l'administration communale, les commerces de proximité, les infrastructures culturelles et sportives...
- **Les déplacements de loisirs** : ils concernent les promenades, généralement en dehors des-centres.

Ces deux types de déplacement ne répondent ni aux mêmes objectifs, ni aux mêmes impératifs. Pour favoriser les déplacements utilitaires, il sera nécessaire d'assurer une bonne sécurité physique (accotement en bon état, traversées sécurisées...) et psychologique (éclairage, contrôle social...) et de limiter la distance entre les « pôles » (relief peu accentué). Par contre, les promeneurs recherchent des points de vue attractifs, une ambiance calme (si possible, à l'écart de la circulation automobile) alors que les questions de sécurité deviennent moins prépondérantes : les chemins peuvent être moins praticables (mais entretenus), le contrôle social est moins nécessaire... Seuls les tronçons empruntant les voies de circulation plus fréquentées doivent offrir des conditions de sécurité équivalentes.

Déplacements utilitaires :

Les déplacements utilitaires se concentrent essentiellement sur le pôle de Neufchâteau. En effet, c'est dans le centre-ville que l'on retrouve la majorité des services (commerces de proximité, administration, services publics, écoles, etc.)

Des mesures et aménagements doivent être réalisés pour faciliter les modes de déplacements doux. Des aménagements ont par ailleurs été aménagés dans le centre (Hôtel de ville, Palais de justice). Des bornes pour les vélos électriques ainsi que des stationnements sécurisés pour les vélos sont également nécessaires pour favoriser la mobilité douce.

Dans les autres villages, les déplacements utilitaires se résument généralement aux écoles ou équipements communautaires (plaine de jeux, maisons de village, églises). Le trafic routier y est moins soutenu et les déplacements lents apparaissent plus sûrs.

Déplacements de loisirs :

Comme il a été précisé dans la partie touristique, la commune offre de multiples possibilités de promenades, notamment :

- 10 randonnées pédestres, variant de 2,5 à 14 kilomètres ;
- 8 circuits VTT balisés sur le territoire, variant de 17 à 70,5 kilomètres.

15.4 Plan Communal de Mobilité (PCM)

Le PCM a pour objectif général de « favoriser l'adaptation des modes de déplacements à l'environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et les pôles d'activité ».

Des objectifs particuliers portent sur les thématiques de l'aménagement du territoire, socio-économique et l'aménagement de l'espace public, le stationnement, le trafic, les modes doux et les transports en commun.

Tableau 29 : Objectifs particuliers du PCM - PCM - Février 2008

Thématiques	Objectifs
Aménagement du territoire, socio-économique ; aménagement de l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier de l'habitat autour des noyaux villageois ; - Encourager la rénovation de l'habitat au centre-ville ; - Maîtriser l'urbanisation en ruban le long des axes de communication ; - Sensibiliser la population à la mobilité et aux modes de transports alternatifs ; - Améliorer et mettre en valeur la qualité de l'espace public ; - Identifier et aménager les entrées du centre-ville ;
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de stationnement de tous les usagers du centre-ville ; - Organiser le stationnement en fonction de la demande par type d'activité ; - Définir une politique de stationnement dans les zones commerciales ; - Valorisation des parkings publics aménagés ;
Trafic	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le trafic de transit de poids lourds dans la commune et le centre-ville ; - Sécuriser les zones dangereuses du réseau routier ; - Hiérarchiser le réseau routier en définissant des aménagements et le type d'exploitation de chaque catégorie d'axe ; - Maîtriser les vitesses au centre-ville et dans les villages (abords d'écoles) ; - Améliorer le fonctionnement des carrefours posant des problèmes de congestion ; - Améliorer les conditions de circulation aux abords des écoles ;
Modes doux	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de déplacement des modes doux ; - Améliorer la sécurité des modes doux, principalement aux abords des écoles ; - Développer des équipements en faveur des modes doux (stationnement vélos, piste/bande cyclables, trottoirs, stationnement PMR,...) ;
Transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la desserte en transports en commun de tous les villages et pôles d'activités communaux ; - Assurer une bonne liaison entre le centre-ville et la gare de Longlier ; - Améliorer la desserte de la gare de Longlier ; - Favoriser l'intermodalité (parking, correspondances TEC-SNCB, liaison cyclable) ; - Encourager le report modal pour les déplacements scolaires.

Le PCM identifie des concepts propres à l'aménagement général au niveau communal et à celui du centre-ville.

Tableau 30 : Concepts généraux du plan d'action au niveau communal et au centre-ville - PCM - Février 2008

Au niveau communal	Au niveau du centre-ville
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser au maximum le déplacement de poids lourds via les autoroutes et la N89, - Encourager le contournement de la rue Saint-Roch via une nouvelle liaison à la rue du Cimetière ; - Encourager l'utilisation de la voie ferrée pour les transports de marchandises liés aux activités du parc Ardenne Logistics ; - Amélioration de la liaison ferroviaire pour le transport de passagers à partir de la gare ; - Desserte optimale des pôles d'activités par les lignes de bus TEC ; - Amélioration de la liaison cyclable entre le centre-ville et la gare ; - Améliorer l'accessibilité du centre-ville par un aménagement au niveau du passage à niveau ; - Aménagement sécuritaire pour les modes doux aux abords des écoles et dans les villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le contournement de la rue Saint-Roch via une nouvelle liaison à la rue du Cimetière ; - Optimiser l'accès au centre-ville en transport en commun (sans pénaliser l'accès en voiture) ; - Amélioration de la liaison cyclable entre le centre-ville et la gare ; - Organiser plusieurs poches de stationnement aux abords du centre-ville destinées au stationnement de longue durée ; - Favoriser les modes doux dans tous le centre-ville pour les déplacements intra-urbains ; - Parkings vélos.

Sur base de ces objectifs et concepts, un plan d'actions a été défini sur diverses thématiques. Le PCM identifie des actions prioritaires et secondaires, à court, moyen et long terme.

- **L'aménagement du centre-ville** : Réaménagement de la Rue Burnotte pour favoriser le cheminement des modes doux, de la Grand Place (aménagement urbain, fontaine, jalonnement lumineux), etc.
- **L'aménagement d'axes et de carrefours** : Réaménager la rue Roosevelt (réfection du trottoir, installation de barrières de sécurité, installation de panneaux) et de la Chaussée d'Arlon (nouveau revêtement pour marquer l'entrée de la ville), etc.
- **Les modes doux** : Mettre en place des aménagements de sécurité aux abords des écoles (mobilier urbain, barrières de sécurité, panneaux de signalisation, nouvel éclairage) et mise en place d'emplacements vélos sur les places publiques, près des pôles d'activités du centre-ville (5 racks à vélos dans la ville), etc.
- **L'aménagement de parkings** : Aménagement d'un parking en cœur d'îlot (87 places) entre la rue des Écoles et l'Avenue de la Victoire, engager une réflexion sur les parkings destinés aux personnes pratiquant le covoiturage, etc.
- **Le stationnement** : Mettre en place un système de carte riverain, limiter les durées de stationnement aux abords des commerces, étudier la possibilité d'aménager 10 nouveaux parkings aux abords du centre-ville, etc.
- **Les transports en commun** : Ajouter un arrêt TEC au niveau d'Ardenne Logistics pour favoriser l'usage des transports en commun, etc.
- **Le réseau ferré** : Construire une liaison de 2,1 km entre la ligne L162 et le nouveau zoning de Molinfaing ;

- **La prévention** : Prévention de sécurité routière à la sortie des discothèques situées sur la RN845 (animation réalisée gratuitement par l'IBSR⁸⁰).

L'administration communale a réalisé un cadastre des actions réalisées dans le cadre du PCM. A ce jour, les actions réalisées sont les suivantes :

- L'aménagement de la rue Burnotte en 2010 pour favoriser les déplacements doux ;
- La réalisation du projet de la Place Bergh en 2012 ;
- Le réaménagement de la Grand Place en 2010 ;
- L'aménagement du carrefour RN845 entre Warmifontaine et Tournay en 2019, par le SPW ;
- L'aménagement en partie de la rue Roosevelt : Les trottoirs ont été pavés en 2010 et le revêtement de voirie a été changé par le SPW en 2017. Il n'y a pas encore eu de réflexion sur l'aménagement.
- L'aménagement de la rue Clément (sens unique pour favoriser le cheminement piéton) en 2012 ;
- La mise en place d'aménagements de sécurité aux abords des écoles en 2016 : Une signalisation spécifique, des potelets et un marquage au sol ont été posés.
- L'aménagement en partie des trottoirs des voiries d'accès au centre-ville, aux pôles d'activités et aux parkings : Les trottoirs de la rue Roosevelt et de l'avenue de la gare jusqu'au calvaire ont été rénovés.
- Favoriser les cheminements piétons en réaménageant les venelles de Neufchâteau : Deux venelles ont été rénovées en 2011 mais ne sont pas entretenues. Un escalier de liaison a été créé entre le centre-ville et la vallée du lac.
- Favoriser les promenades par la mise en place de panneaux de signalisation dans la commune en 2009-2012 à travers le réseau Tarpan ;
- Le réaménagement de la rue d'En-Bas et l'aménagement d'un espace convivial entre la rue d'En-Bas et la rue des Oies en 2015-2016 ;
- Le réaménagement du parking en haut de la rue des Oies et derrière la Maison Bourgeois ;
- La réalisation d'un îlot « Le central » : le parking a été vendu et transformé en immeuble à appartements.
- La mise en place d'un système de cartes riverains : des cartes ont été données aux riverains de la rue des Tanneries et ceux de l'arrière du tribunal.
- La mise en place d'un système de surveillance efficace des zones bleues et cartes riverains, avec le passage d'un agent constatateur ;
- La construction en 2011 de tunnels automobiles et piétons permettant de sécuriser la traversée de la voie ferrée au niveau de Longlier et d'aménager le carrefour de la gare ;
- La sensibilisation des usagers de la gare de Longlier à utiliser les lignes régulières TEC ou le Telbus⁸¹, à travers l'organisation des « déjeuners des navetteurs ».

⁸⁰Institut Belge pour la Sécurité Routière

⁸¹ En 2024, la commune de Neufchâteau n'est plus desservie par les services Telbus.

15.5 Éléments de synthèse

Déplacements automobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Deux autoroutes : A4 « Bruxelles – Luxembourg » et A26 « Liège – Luxembourg » ; • Plusieurs routes régionales : N40, N85, N801, N845 et N825 ;
Déplacements en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Une ligne de chemin de fer : Ligne 162 « Namur – Luxembourg » • Plusieurs lignes de bus, desservant tous les villages de la commune • Réseau TEC tourné vers la desserte scolaire
Déplacements lents	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacements utilitaires concentrés sur Neufchâteau ; • Déplacements de loisirs : 10 randonnées pédestres et 8 circuits VTT balisés ;
Plan Communal de Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif général : Favoriser l’adaptation des modes de déplacements à l’environnement urbain : modes doux pour les déplacements intra-urbains/intra-villages et entre les parkings de longue durée et pôles d’activités ; • Diverses actions portées sur l’aménagement du centre-ville, l’aménagement d’axes et de carrefours, les modes doux, l’aménagement de parkings, le stationnement, les transports en commun, le réseau ferré et la prévention ;
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • La volonté communale de s’orienter vers une mobilité alternative : modes doux favorisés.